

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15272*
Article R512-54-II du code de l'environnement

1. DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Le GAEC M3J exploite un élevage de vaches laitières sur le site de St Hubert. L'activité est déclaré pour 130 vaches laitières.

En 2020, le GAEC M3J projette la construction de deux bâtiments supplémentaires :

- une extension de la stabulation, destinée au logement des vaches taries. L'objectif est une amélioration des conditions d'élevage. Le nombre total maximum de vaches reste à 130.
- un bâtiment nouveau pour le stockage d'aliment (céréales).

Une nouvelle réserve incendie est créé sur le site, d'un volume de 180 m3.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

A : stabulation vaches taries 554 m² d'emprise au sol. Emprise sur l'ancienne fosse géomembrane qui avait été reconverti en réserve incendie. En conséquence, une nouvelle réserve incendie est créée.

B : hangar stockage d'aliments 386 m² (stockage de céréales, farine, destinée à l'alimentation du cheptel bovins.

Le projet fait l'objet d'un permis de construire.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-KRIKX8CDB

DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC M3J

LIEU DIT SAINT HUBERT

St Georges des Gardes

49120

CHEMILLE EN ANJOU

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

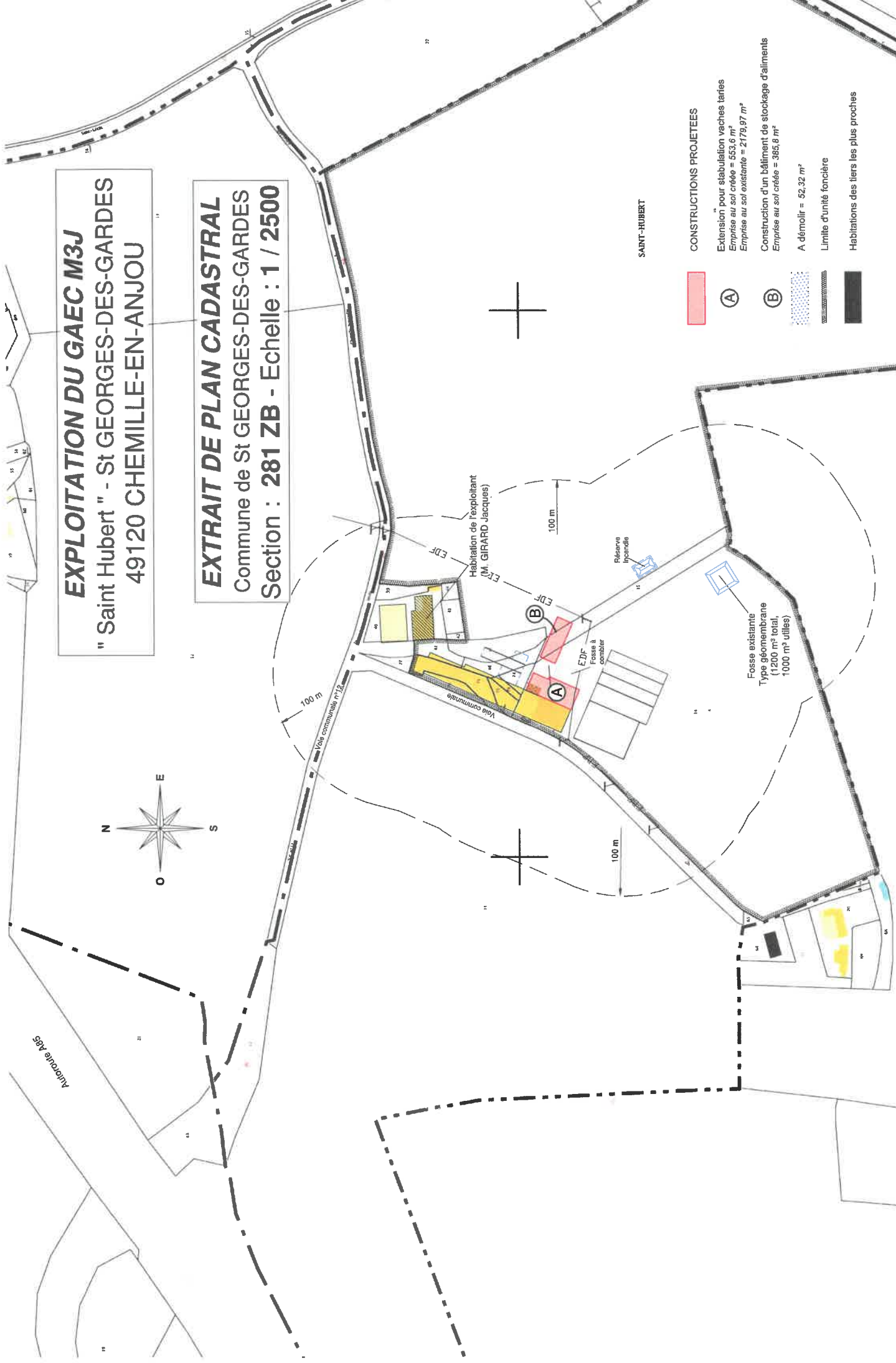
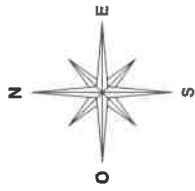
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

EXPLOITATION DU GAEC M3J
 " Saint Hubert " - St GEORGES-DES-GARDES
 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL
 Commune de St GEORGES-DES-GARDES
 Section : 281 ZB - Echelle : 1 / 2500



SAINT-HUBERT



CONSTRUCTIONS PROJETEES

Extension pour stabulation vaches tantes
 Emprise au sol créée = 553,6 m²
 Emprise au sol existante = 2179,97 m²

Construction d'un bâtiment de stockage d'aliments
 Emprise au sol créée = 365,8 m²

A démolir = 52,32 m²

Limite d'unité foncière

Habitations des tiers les plus proches

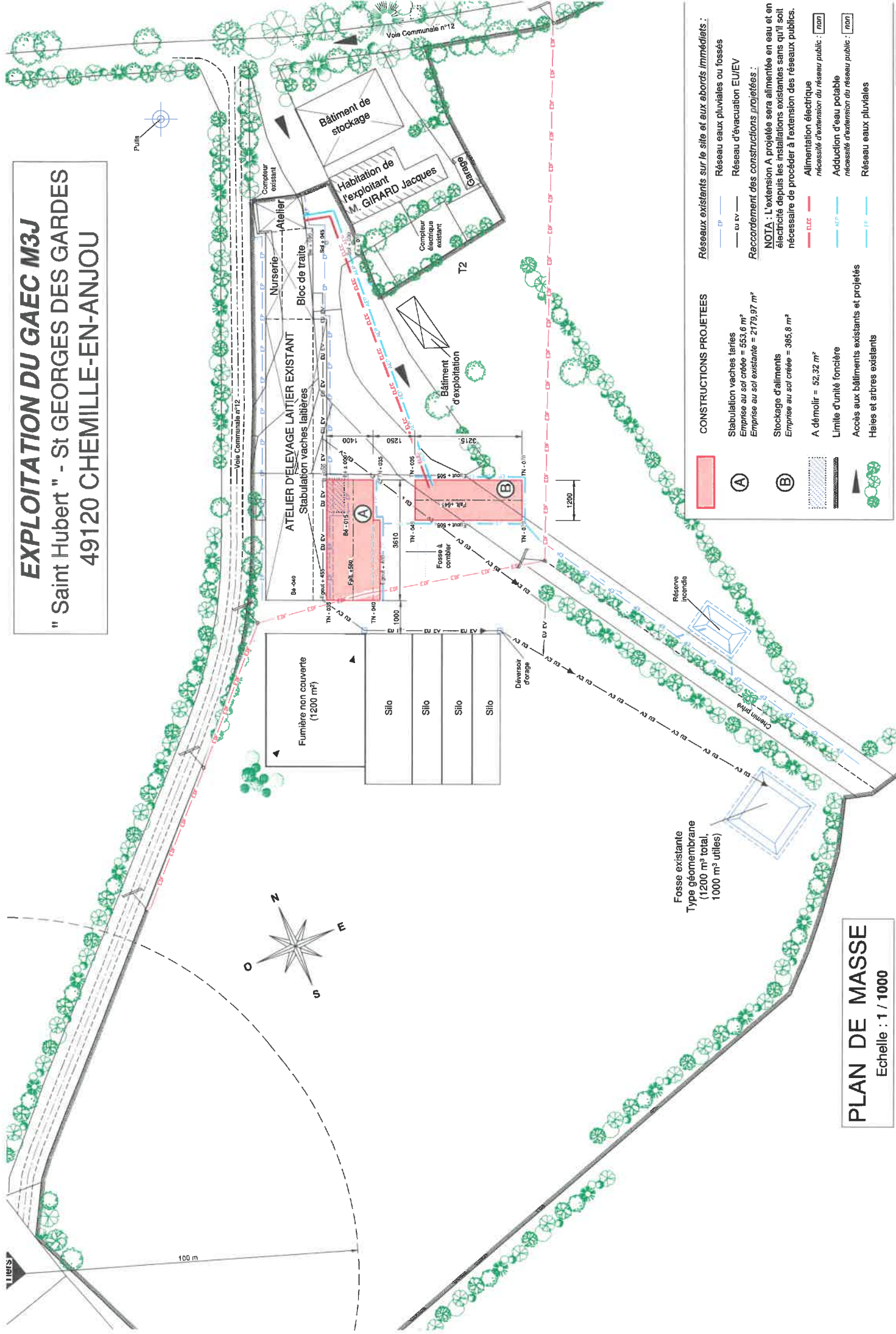
PC 2 & 27a1
 établis par : LB

Les présents plans avant-projet sommaire sont exclusivement destinés à la constitution des dossiers administratifs (demande de permis de construire, installations classées, etc...) et ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les côtes indiquées sont données à titre indicatif. Des plans d'exécution devront être établis et fournis par les entreprises en tenant compte des différentes études particulières à réaliser (étude de sols, maçonnerie, charpente...)

EXPLOITATION DU GAEC M3J

" Saint Hubert " - St GEORGES DES GARDES

49120 CHEMILLE-EN-ANJOU



Réseaux existants sur le site et aux abords immédiats :

- Réseau eaux pluviales ou fossés
- Réseau d'évacuation EU/EV

Raccordement des constructions projetées :

NOTA : L'extension A projetée sera alimentée en eau et en électricité depuis les installations existantes sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'extension des réseaux publics.

- Alimentation électrique : nécessaire d'extension du réseau public : non
- Adduction d'eau potable : nécessaire d'extension du réseau public : non
- Réseau eaux pluviales

CONSTRUCTIONS PROJETÉES

- Stabulation vaches tarées : Emprise au sol créée = 553,6 m², Emprise au sol existante = 2179,97 m²
- Stockage d'aliments : Emprise au sol créée = 385,6 m²
- A démolir = 52,32 m²
- Limite d'unité foncière
- Accès aux bâtiments existants et projetés
- Halles et arbres existants

Legend:

- (A) Stabulation vaches tarées
- (B) Stockage d'aliments
- Reserve foncière
- Chemin PMR
- Arbres existants et projetés

PLAN DE MASSE

Echelle : 1 / 1000

